



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **30 septembre 2019**

Délibération n° 2019-3716

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Entrepreneuriat - Attribution d'une subvention à la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole Saint Etienne Roanne (CCILM) pour son programme d'actions 2019 pour l'accompagnement ante et post création des entrepreneurs

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Bouzerda

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mercredi 11 septembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 2 octobre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumerit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrecand, MM. Butin, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Lung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Hémon (pouvoir à M. Artigny), Cachard (pouvoir à Mme Guillemot), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Vial (pouvoir à M. Vaganay), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Genin.

**Conseil du 30 septembre 2019****Délibération n° 2019-3716**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Entrepreneuriat - Attribution d'une subvention à la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole Saint Etienne Roanne (CCILM) pour son programme d'actions 2019 pour l'accompagnement ante et post création des entrepreneurs**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 5 septembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte et objectifs**

Dans le cadre de sa politique de soutien en faveur de l'entrepreneuriat, développée sous la bannière LYVE et mise en œuvre en partenariat avec les acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprise, la Métropole de Lyon souhaite répondre aux attentes des créateurs d'entreprises grâce à une offre de services complète, lisible et de qualité pour permettre de passer de "Lyon, l'une des métropoles où l'on crée le plus d'entreprises" à "Lyon, la métropole où les entreprises grandissent".

Dans ce cadre, la Métropole souhaite apporter son soutien à la CCILM pour son programme d'actions 2019 en matière d'accompagnement ante et post création des entrepreneurs.

**II - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2018 et bilan**

Par délibération du Conseil n° 2018-2918 du 9 juillet 2018, la Métropole a attribué à la CCILM une subvention de fonctionnement d'un montant de 119 590 € pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2018.

Le bilan 2018 de l'activité de la CCILM dans le cadre de ce financement est le suivant :

**1° - Programme Parrainage d'entrepreneurs "post-crétation"**

115 binômes parrains/jeunes entreprises ont été actifs en 2018, dont 56 nouveaux binômes.

Le taux de pérennité des créateurs accompagnés dans le cadre de ce programme à 3 et 5 ans est de 97 %.

La communication et la promotion du programme ont été consolidées grâce à la mise en place de nouveaux outils de communication et aux réseaux sociaux.

**2° - Offre d'accompagnement individuel "ante-crétation"**

Conformément aux objectifs définis, 50 porteurs de projet de création d'entreprises ont bénéficié d'un accompagnement individualisé afin de concrétiser leur projet et de travailler leur posture d'entrepreneur. Chaque accompagnement a été précédé d'une phase de diagnostic portant sur le parcours du porteur de projet et l'état d'avancement de son projet. L'accompagnement s'est ensuite articulé autour de plusieurs rendez-vous individuels sur mesure en fonction des besoins identifiés (structure du business plan, recherche de financement, etc.).

### III - Programme d'actions pour 2019 et plan de financement prévisionnel

En 2019, la CCILM poursuivra les actions mises en œuvre dans le cadre de ses missions d'intérêt général en faveur de l'entrepreneuriat :

#### 1° - Programme Parrainage d'entrepreneurs "post-crétation"

Le programme Parrainage d'entrepreneurs qui a pour objectif de soutenir des jeunes entrepreneurs implantés dans la Métropole dans leur croissance en mettant à leur disposition l'expérience et le temps de chefs d'entreprises et de cadres expérimentés, sera notamment développé en lien avec les nouveaux pôles entrepreneuriaux portés par la Métropole. L'objectif en 2019 est de constituer une centaine de binômes entrepreneurs/parrains et marraines.

#### 2° - Offre d'accompagnement individuel pour les porteurs de projet du territoire

L'action d'accompagnement individuel de porteurs de projets de création d'entreprises sera poursuivie avec la même méthodologie (accompagnement sur mesure précédé d'une phase de diagnostic).

La CCILM prévoit d'accompagner en 2019 au moins 162 porteurs de projets (à raison de 10 heures d'accompagnement par porteur de projet), en progression par rapport à 2018 grâce à un co-financement de l'action avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Budget prévisionnel 2019 de la CCILM pour la mise en œuvre des actions d'accompagnement ante et post création :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
services extérieurs	217 716	Métropole de Lyon	119 590
charges de personnel	3 000	Région Auvergne-Rhône-Alpes	50 000
		CCI Lyon Métropole Saint Etienne Roanne	51 126
<b>Total</b>	<b>220 716</b>	<b>Total</b>	<b>220 716</b>

Le budget prévisionnel de la CCILM pour mettre en œuvre ces actions s'élève à 220 716 €. Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 119 590 € au profit de la CCILM pour son programme d'actions 2019. Ce soutien est apporté conjointement à la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du contrat métropolitain 2016-2020 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

### DELIBERE

#### 1° - Approuve

a) - l'attribution, pour l'année 2019, d'une subvention de fonctionnement de 119 590 € au profit de la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne (CCILM) pour la mise en œuvre de son programme d'actions pour l'accompagnement ante et post création des entrepreneurs,

b) - la convention à passer entre la Métropole et la CCILM définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 119 590 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre n° 65 - opération n° OP01O2291.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 2 octobre 2019.**